



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance de la graphothérapie

Question écrite n° 994

Texte de la question

Mme Sandrine Le Feu appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la nécessité d'une reconnaissance de la profession de graphothérapeute. Cette discipline encore peu connue est exercée en France par environ huit cents professionnels, qui accompagnent chaque année plusieurs dizaines de milliers de personnes en difficulté avec leur écriture manuscrite. L'écriture occupe une place centrale dans les apprentissages scolaires. Les études sur le développement cognitif concordent pour reconnaître que la maîtrise de l'écriture manuscrite est un levier fondamental pour le développement global de l'individu. Une écriture fonctionnelle, confortable au niveau du geste, fluide et lisible, va de pair avec un développement cognitif assurant les apprentissages et l'estime de soi. La dysgraphie constitue un réel handicap, en plus d'être une barrière à l'apprentissage et également une barrière sociale. Elle peut même être génératrice de harcèlement scolaire. Elle touche aujourd'hui environ 10 % des élèves en âge d'être scolarisés, elle se manifeste souvent autour des 7/8 ans et peut recouvrir des formes très diverses allant d'une écriture illisible, trop lente, ou de mauvaises postures faisant souffrir l'enfant, à des difficultés liées à un handicap neurodéveloppemental ayant été ou non diagnostiqué (dysphasie, dyslexie, dyspraxie etc.). Avec l'essor des technologies numériques, les prises de notes facilitées par les claviers, on écrit collectivement de moins en moins à la main, ce qui tend à avoir des répercussions directes sur la maîtrise du geste graphique au global dans les sociétés. En se focalisant sur la motricité fine le graphothérapeute apporte de résultats certains à toutes ces situations. Actuellement, les professionnels de santé orientent les publics vers l'orthophoniste ou l'ergothérapeute. Pourtant les graphothérapeutes possèdent des techniques particulières et spécifiques dont ne disposent pas les ergothérapeutes et les orthophonistes, ils pourraient les alléger de nombreux patients s'ils étaient intégrés aux cadres de collaboration pluridisciplinaire associant les professionnels de santé. Par ailleurs, face à la place croissante que prend la discipline dans les parcours d'apprentissage et de soins, les graphothérapeutes réunis sous la fédération GRAFEM appellent à établir un cadre réglementaire garantissant la qualité des prestations et niveau de qualification uniforme. C'est bien plus de régulation, au bénéfice tant des graphothérapeutes que de ceux qui les consultent et la reconnaissance de leur activité qui est attendue des professionnels. Aussi elle lui demande si elle envisage d'entamer des travaux avec la GRAFEM afin de concourir à l'existence d'un cadre réglementaire encadrant les pratiques.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Le Feu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 994

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5456